

# pour vous parents, comment réagir ?

Que votre enfant soit victime, harceleur-euse ou témoin, votre rôle est essentiel :

- dès les premiers signes, parlez avec votre enfant de harcèlement, encouragez-le-la à vous rapporter les faits ;
- rappelez les règles de comportements à l'école et en société ;
- les situations peuvent difficilement se résoudre seules : il est nécessaire de prendre contact avec l'établissement scolaire ;
- expliquez à votre enfant que vous êtes en contact avec les professionnel-le-s et l'école ;
- ne prenez pas contact avec les victimes, harceleur-euse-s, témoins ou leurs parents pour défendre ou accuser ;
- votre enfant peut avoir besoin d'aide. Au besoin, consultez une institution spécialisée.

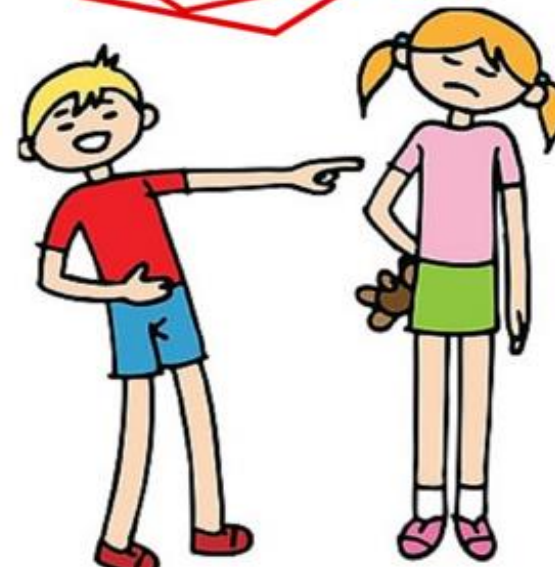
## Les numéros et liens utiles :

- ✚ **Numéro vert « Non au harcèlement » : 30 20**
- ✚ **Numéro gratuit « Stop harcèlement » : 0 808 807 010**
- ✚ **Numéro Net Ecoute (association enfance) : 0 800 200 000**
- ✚ [www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)
- ✚ **Protocole de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire (EDUSCOL)**

## Procédure en cas de harcèlement à l'école

L'élève victime ou un de ses parents doit informer son enseignant(e) qui informera la directrice qui prendra en charge la situation selon le protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles : recueillir le témoignage de la victime, des témoins, avec l'auteur présumé et avec les parents et décider des mesures de protection pour la victime et des mesures de punitions, sanctions ou de réparations pour l'auteur.

La directrice informera l'IEN de la situation.



PARLONS - EN

**JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

**19 H Salle du four à pain**

Temps d'échanges entre les parents et les personnels de l'école

**Les enfants de tous âges sont concernés**

## définition du harcèlement

Le harcèlement se définit comme une forme de violence constituée d'actes agressifs intentionnels - caractérisés par la répétition et l'abus systématique de pouvoir - perpétrés par un individu ou un groupe d'individus à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre seule.

Nicole CATHELIN (2015)  
Dan OLWEUS (1999)  
Peter K. SMITH (2002)

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux),
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée,
- Un handicap (physique, psychique ou mental),
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement),
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier,
- Des centres d'intérêts différents.

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.



## effets pour l'enfant victime

La victime a tendance à se replier sur elle-même, les signes suivants requièrent donc une plus grande attention :

- changement brutal du comportement ;
- atteintes à l'intégrité physique ;
- baisse des résultats scolaires, peur de se rendre à l'école, déscolarisation ;
- troubles du sommeil, perte d'appétit, baisse de la concentration ;
- retrait, isolement ;
- anxiété, détresse, stress ;
- perte de l'estime de soi, sentiment d'abandon ;
- symptômes dépressifs avec risque suicidaire.



## effets pour l'enfant témoin

Victimes et harceleur-euse-s ne sont pas les seul-e-s à subir les conséquences du harcèlement, l'enfant témoin est aussi en danger :

- constat d'impunité face à la répétition des actes ;
- sentiment d'insécurité ;
- perte de confiance envers les adultes ;
- peur d'être exclu-e, victime ou perçu-e comme une "balance" par le groupe ;
- risque de prendre part aux actes de harcèlement sous la pression du groupe ;
- remise en question des valeurs inculquées par l'école s'il ne constate aucune réaction de la part des adultes ;
- sentiment de culpabilité en cas de non-intervention, renforcement ou participation aux comportements harceleurs.



## effets pour l'enfant harceleur- euse

Si aucune action n'est entreprise pour modifier son comportement, les conséquences suivantes sont à craindre :

- poursuite des comportements agressifs, inadaptés ou à risques ;
- restriction des apprentissages pro-sociaux (impunité, absence d'empathie, etc.) ;
- intégrations scolaire et professionnelle compromises (exclusion, échec scolaire, etc.).